



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
14 janvier 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément à CHANUT Henri, VERON Armelle à MARTIN Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER Pierre

Membres présents.....23
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 05 2025

Adaptation du tableau des effectifs – Rapporteur : Henri CHANUT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	4	27	0	0	0

Exposé des motifs :

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 novembre 2024,

Considérant la nomination stagiaire d'un agent, sur le grade d'Adjoint technique au 1er janvier 2025,

Considérant la mutation d'un Attaché Principal au 13 janvier 2025,

Considérant la mutation d'un Adjoint administratif Principal 1 ère classe au 1^{er} février 2025,

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification suivante à compter du 01/02/2025 :

- A la suppression d'un poste permanent, à temps complet, d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe.

et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de la commune.

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1
Directeur Général des Services	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		13	11
Attaché Principal	A	2	1
Attaché	A	2	2
Adjoint admin. Principal 1ère classe	C	5	4
Adjoint admin. Principal 2ème classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		14	14
Ingénieur territorial	A	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Agent de maîtrise	C	3	3
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	5
Adjoint technique	C	4	4
FILIERE ANIMATION		1	1
Animateur principal de 1ère classe TNC 8/35ème	B	1	1
FILIERE SOCIALE		7	7
Educateur de jeunes Enfants TNC 8/35ème	A	1	1
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles mat	C	2	2
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles mat	C	4	4
FILIERE CULTURELLE		1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
FILIERE POLICE		2	2
Brigadier-chef Principal	C	2	2
PERSONNEL TOUTES FILIERES		39	37

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 janvier 2025
Henri CHANUT
Maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Chanut', written over a horizontal line.

Henri CHANUT
2025.01.21 17:15:48 +0100
Ref:8009362-12023957-1-D
Signature numérique
le Maire

Henri CHANUT